



# LES RUPTURES DE BARRAGE

Un barrage est un ouvrage artificiel qui obstrue le lit des rivières ou des fleuves dans le but d'édifier des réservoirs d'eau. En montagne, ils ont pour fonction principale la production d'énergie.

Une rupture entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau de l'eau en aval.

## Sur la commune

Crolles est concernée par quatre barrages, implantés dans le département de la Savoie : Roseland, Bissorte, Tignes et Girotte. Ceux du Monteynard et de Grand-Maison ne sont pas des risques pour la commune. Ce sont les secteurs situés en contrebas de la D1090 et du centre bourg qui peuvent être touchés par ce phénomène.

	Temps d'arrivée de l'onde	Hauteur d'eau maximale par rapport au niveau de l'Isère
Roseland	4h40	6 m
Tignes	7h15	6 m
La Girotte	6h15	5 m
Bissorte	6h30	5 m

## La prévention

### → Ce que fait l'Etat

Avant même leur réalisation, les barrages font l'objet d'études rigoureuses de site. L'inspection et la surveillance (inspections visuelles et mesures permanentes sur l'ouvrage) sont assurées par les exploitants (EDF) et par les services de l'Etat afin d'éviter tout risque de fissuration qui conduirait à une rupture.

Des systèmes de détection permettent de repérer le moindre signe de fragilisation de l'ouvrage

et de déclencher immédiatement les procédures d'alerte et de secours pour les populations en aval.

Chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention établi par la préfecture qui a pour but d'organiser l'alerte et les secours en cas de rupture.

## LES CONSIGNES SPÉCIFIQUES



Refugiez-vous dans les étages des immeubles (sans utiliser les ascenseurs) ou sur les hauteurs proches (versants de Chartreuse par exemple).

+ Reportez-vous aux consignes générales au dos de cette plaquette



Crolles est notamment concernée par le risque de rupture du barrage de Tignes.